

Groupe de travail Loire-Bretagne plantes envahissantes¹

Motion concernant le contrôle des végétaux exotiques envahissants par des produits phytosanitaires

Le groupe de travail Loire-Bretagne plantes envahissantes ne recommande pas l'utilisation de produits phytosanitaires pour la gestion des plantes exotiques envahissantes **sur les cours d'eau et les zones humides**, en raison de **risques d'impacts négatifs** de ces produits sur les milieux.

De plus, **l'efficacité globale** du traitement chimique pour la destruction des herbiers est **discutable**. Les produits agissent essentiellement par destruction des parties érigées des plantes, sans régler le problème des racines et du bouturage.

Sur une centaine de chantiers recensés dans les Pays de la Loire, par exemple, 45 ont fait appel à du traitement chimique (seul ou en association avec des techniques d'arrachage).

Les **résultats** sur les herbiers étaient souvent **peu satisfaisants**, parce que **partiels et passagers**.

Le groupe de travail rappelle que le traitement chimique n'est pas interdit par la réglementation, mais que l'opérateur doit se soumettre à des règles très strictes :

- utilisation de **produits homologués**, aux **doses indiquées** par leur notice ;
- **mise en oeuvre** par des **entreprises agréées** par le SRPV² ;
- **application** par des **personnes autorisées**.

La gestion des espèces exotiques envahissantes en **milieu terrestre** (prairies humides, roselières) est difficile.

Le groupe de travail ne donne **pas de recommandations** à ce sujet **pour l'instant**, dans l'attente des résultats des expérimentations de terrain en cours dans le bassin Loire-Bretagne.

Fait à Orléans, le 30 juin 2004.

¹ Ce groupe, coordonné par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, se compose de représentants du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine, des DIREN Centre et Pays de la Loire, du Conseil Régional Centre, du Conservatoire Botanique National Du Bassin Parisien (Centre), du Conservatoire Régional des rives de la Loire, des Fédérations de pêche (Indre-et-Loire et Loir-et-Cher) et d'experts associés : Jacques Haury (ENSA de Rennes) Jean-Pierre Berton (Université de Tours), Alain Dutartre (CEMAGREF de Bordeaux) et Elisabeth LAMBERT (CEREA – Université Catholique de l'Ouest , Angers)

² SRPV : Service Régional de Protection des Végétaux